



Convention sur la
diversité biologique



Ref: SCBD/BS/ET/jh/71424

6 avril 2010

NOTIFICATION¹

Soumission d'information sur les besoins et priorités relatifs au renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Protocole de Cartagena

Madame, Monsieur,

Dans ses décisions BS-I/5, paragraphes 6 et 7, et BS-II/3, paragraphe 15, la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole (COP-MOP) a invité les Parties et autres gouvernements à soumettre leurs besoins et priorités en matière de renforcement des capacités au Centre d'échanges pour la prévention des risques biotechnologiques ainsi qu'à examiner et mettre à jour leurs dossiers de façon périodique. Dans le paragraphe 16 de la décision BS-I/5, le Secrétaire Exécutif a été prié d'établir, sur la base des informations communiquées, un rapport de synthèse sur les besoins et priorités pour son examen par COP-MOP à ses réunions ordinaires et de mettre le rapport à la disposition des gouvernements donateurs et autres organisations pertinentes, le cas échéant.

De plus, au paragraphe 8 de la décision BS-II / 3 et au paragraphe 7 de la décision BS-IV / 3, la COP-MOP a spécifiquement exhorté les Parties et autres gouvernements à identifier leurs besoins de formation et de prévention relatifs aux risques biotechnologiques et à communiquer cette information au Centre d'échanges pour permettre aux institutions concernées de concevoir des forfaits et des programmes de formation appropriés. Au paragraphe 12 de la décision BS-IV / 3, le Secrétaire exécutif a été prié de préparer une synthèse de ces informations et de la rendre accessible par l'intermédiaire du Centre d'échanges BCH.

Afin d'aider les pays à soumettre les informations ci-dessus de manière intégrée et complète, le Secrétariat, avec les conseils du Groupe de liaison sur le renforcement des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques, a mis au point une version révisée du questionnaire intitulée "Capacity-Building Needs Assessment" en format commun et disponible dans le centre de gestion du Centre d'échange à l'adresse suivante:

<http://bch.cbd.int/managementcentre/edit/capacityBuildingNeeds.shtml>.

¹ Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.

Aux points focaux nationaux du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (CPB) et du BCH; Points focaux nationaux de la CDB (où les points focaux CPB n'ont pas été désignés); Organisations pertinentes



Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いのちの共生を、未来へ
COP 10 / MOP 5

À cet égard, je tiens à inviter les Parties et autres gouvernements à soumettre, dès que possible mais **plus tard le 21 mai 2010**, des renseignements concernant leurs besoins et priorités de renforcement des capacités en utilisant le format en ligne commun. Les informations fournies permettront à la COP-MOP de prendre des décisions éclairées, y compris les directives à l'intention du mécanisme financier concernant le renforcement des capacités.

Je vous pris d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Ahmed Djoghlaif
Secrétaire exécutif